

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018090002</i>	<i>25/01/2019</i>

Référence de la décision : A/CT/2019-01-422

Délivrance d'un agrément en tant qu'organisme de formation de LINEAS ACADEMY :

A été délivré, à la demande de LINEAS ACADEMY, pour une durée de cinq ans, un agrément en tant qu'organisme de formation de conducteurs de train.

Cet agrément est valable jusqu'au 25 janvier 2024.